

Numéro 8 - 4 mars 2018

Journée internationale de la femme 2018
Tout en oeuvre pour affirmer
les droits des femmes!



CALENDRIER D'ÉVÉNEMENTS

Journée internationale de la femme 2018

- **Tout en oeuvre pour affirmer les droits des femmes!**

À titre d'information

- **Les services de garde au Canada**
- **La réalité des femmes au travail**

L'élite dirigeante poursuit l'intégration dans l'ALÉNA et les corridors commerciaux continentaux

- **Rondes six et sept des négociations de l'ALÉNA**

- Intégration des organismes réglementaires mexicains, canadiens et américains
- Le contrôle des ressources énergétiques et de leur transport
- À fond de train vers les corridors de commerce sous le contrôle des États-Unis

Justice pour les femmes autochtones disparues et assassinées

- Actions pancanadiennes pour exiger que justice soit faite pour Tina Fontaine
- Exposition Mnidoo Kweok, Marchons avec nos soeurs, à Sudbury et Kenora

Audiences sur les annuités du traité Robinson-Huron à Sudbury

- Les Anishinaabeg s'opposent à l'hypocrisie libérale et luttent pour leurs droits issus de traités - *David Starbuck*

Fusillade à une école de Parkland, en Floride

- Non c'est non! Assez c'est assez! Les étudiants s'organisent pour changer la situation

Cinquième anniversaire de la mort de Hugo Chávez

- Vive le legs du fondateur de la Révolution bolivarienne! - *Margaret Villamizar*

Supplément

- Traité Robinson avec les Ojibeways du lac Huron, portant sur la cession de certaines terres à la Couronne

Journée internationale de la femme 2018

Tout en oeuvre pour affirmer les droits des femmes!



Journée internationale de la femme à Edmonton en 2017

Le Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste) salue les femmes du Canada, du Québec et des nations autochtones et les femmes du monde entier à l'occasion de la Journée internationale de la femme 2018. La lutte menée par les femmes et les filles pour affirmer leurs droits est courageuse, héroïque, inspirante et décisive pour l'affirmation des droits de tous. À l'heure où la contre-révolution a l'initiative partout dans le monde, avec ses politiques néolibérales brutales, l'offensive antisociale, les privatisations, les agressions et les guerres, les femmes sont aux premiers rangs de la lutte pour affirmer les droits



tous dans tous les domaines de l'activité humaine. C'est cette lutte qui ouvre la voie au progrès de la société, surtout que ces attaques sont lancées, entre autres, sous prétexte de défendre les femmes et leurs droits ! Mais au grand désarroi des élites, les femmes ne réclament pas leurs droits pour leur faire plaisir, mais bien pour créer les conditions où la notion que les femmes sont des cibles légitimes d'attaques sera chose du passé. En cette occasion, le PCC(M-L) appelle tous les membres du corps politique à déclarer d'une seule voix qu'ils veulent une société qui ne fait pas de discrimination envers les femmes et qui ne les considère pas comme des proies légitimes.

Les femmes jouent également un rôle dirigeant dans le renouvellement du processus politique. Elles réclament un gouvernement des lois et s'opposent à l'utilisation des pouvoirs de police pour criminaliser l'ensemble du corps politique. Cette criminalisation se fait en transformant les femmes et leurs collectifs en objets qui représenteraient en soi une menace à l'intérêt national et à la sécurité nationale. Cela ne doit pas passer !



Vigile sur la colline du Parlement le 4 octobre 2017 pour demander justice pour les femmes et filles autochtones assassinées et disparues

En cette occasion, nous croyons que les femmes autochtones et leurs familles méritent des félicitations particulières pour leurs positions courageuses. Leurs voix s'élèvent toujours plus fort

contre les conditions qui permettent les assassinats et les disparitions de leurs mères, soeurs, enfants, grand-mères et tantes. Le fait que l'État maintient les rapports coloniaux qui lui permettent d'agir en toute impunité montre d'abord et avant tout que le peuple a besoin du pouvoir politique pour changer la situation et créer un Canada moderne qui réalise le rêve de relations de nation à nation avec les peuples autochtones.



Marche des femmes à Toronto le 21 janvier 2017. Les femmes partout au Canada se sont jointes aux femmes aux États-Unis qui sont aux premiers rangs de la lutte pour les droits de tous en opposition à la présidence Trump.



La voix des femmes représente ce pouvoir politique en ce moment. Les tentatives de les réduire au silence ou de les convaincre de remettre leur sort entre les mains d'une autorité extérieure ont eu l'effet contraire. Nous avons le devoir d'aider cette voix à se faire entendre, d'y ajouter notre voix pour que les responsables de ces crimes et ceux qui tentent de masquer ces crimes, peu importe qui ils sont, soient traduits en justice. Encore une fois, ce sont les femmes qui inspirent tous les membres du corps politique à faire leurs justes réclamations à la société et à assumer la responsabilité sociale de faire ce qu'il faut pour ouvrir la voie au progrès de la société.

En faisant les réclamations que nous devons faire, la résistance à toute forme d'oppression et d'humiliation produit la qualité nouvelle qui est

requis aujourd'hui pour faire naître un monde dans lequel s'épanouissent chaque femme, chaque enfant, chaque être humain et leurs collectifs.

Il y a près de 50 ans était lancée la Commission royale sur la situation de la femme au Canada. L'enquête a révélé entre autres l'ampleur de la discrimination salariale à l'égard des femmes et a

recommandé l'instauration d'un régime de congés de maternité et d'un service de garde à l'échelle nationale. Aujourd'hui, 50 ans plus tard, les femmes gagnent toujours en moyenne 69 % du salaire des hommes, une baisse par rapport au 73 % établi il y a quelques années. Non seulement les droits des femmes en tant que membres d'une classe qui produit la richesse dont la société dépend ne sont pas reconnus, mais leur rôle dans la reproduction de la vie et la charge des enfants n'est toujours pas reconnu non plus. Les gouvernements n'admettent même pas que dans une société moderne basée sur une économie socialisée, la charge des enfants et des aînés est la responsabilité de la société. Les femmes et les familles ne peuvent pas être abandonnées à elles-mêmes. Les déclarations, promesses et discours des cercles dominants sur cette question sont basés sur le paternalisme hérité du moyen-âge. En plus de chercher à cacher la réalité que l'oppression des femmes aujourd'hui est intrinsèquement liée à l'exploitation capitaliste, ils s'efforcent d'étouffer toute tentative des membres du corps politique de s'unir dans l'action pour renouveler la politique. Aujourd'hui, la classe ouvrière formule un projet d'édification nationale qui investit le peuple du pouvoir politique. C'est pour en finir avec un système où le « souverain » représente des intérêts privés qui agissent au nom du peuple pour lui enlever tout pouvoir.

Par leurs actions, les femmes se font entendre, elles s'organisent et prennent des décisions collectives qui avancent leur cause sur toutes les questions qui les concernent. C'est ainsi qu'elles font face aux problèmes du présent. Leurs actions du présent informent l'avenir que nous voulons laisser à nos enfants. Lorsque les femmes font les réclamations qui se doivent, elles contribuent au renouveau démocratique. Leurs actions du présent ne légitiment pas et ne légitimeront jamais les institutions qui opèrent contre elles, qu'il s'agisse de gouvernements, d'assemblées législatives ou d'organisations sociales et politiques, quelles qu'elles soient et où qu'elles soient.

Il y a 107 ans, la première Journée internationale de la femme était axée sur l'appel à la paix émis par les femmes communistes d'Europe avant la Première Guerre mondiale. La vie a depuis confirmé que les femmes sont la plus grande force pour la paix dans le monde entier. Cela s'exprime aujourd'hui dans la lutte pour *Faire du Canada une zone pour la paix* et établir un gouvernement antiguerre qui sortira le Canada de toutes les alliances et coalitions et tous cartels de guerre et de tous les blocs économiques, militaires et culturels à leur service. Aujourd'hui le Canada est entraîné dans toutes les guerres d'agression, d'occupation et de changement de régime des États-Unis et est membre d'alliances et de coalitions qui menacent tous les peuples qui refusent de se soumettre au diktat américain. En cette Journée internationale de la femme 2018, engageons-nous à multiplier les efforts pour établir un gouvernement antiguerre et pour faire du Canada une zone pour la paix.



Joignons-nous aux activités célébrant la Journée internationale de la femme partout au pays ! Ces célébrations commencent le samedi 3 mars. Ensemble, faisons nos réclamations : plus d'investissement dans les programmes sociaux, des salaires décents, des services de garderie et des services pour les aînés, non à la criminalisation de la parole et de l'action sociale, justice pour les femmes et filles autochtones, des relations de nation à nation avec les peuples autochtones dans un

Canada moderne et non à l'agression et la guerre. Tout en oeuvre pour défendre les droits des femmes et des filles !



Montréal, Journée internationale de la femme 2017



À titre d'information

Les services de garde au Canada



Le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes rapportait en novembre 2016 que le Canada a failli à sa responsabilité de protéger les droits des femmes en ce qui concerne les services de garderie. Il recommandait que le Canada prenne les mesures nécessaires pour rendre les garderies plus accessibles et abordables et adopte « un cadre national de services à l'enfance fondé sur les droits pour offrir des services suffisants et adéquats ».

Le Comité notait que le gouvernement fédéral du Canada a une obligation de « prendre les mesures législatives nécessaires pour pleinement mettre en application la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ».

Les organisations canadiennes et autochtones de défense des droits des femmes et des services à l'enfance ont soulevé dans leurs rapports à l'ONU que le gouvernement du Canada devait reconnaître les droits en offrant des services à l'enfance abordables, en défendant le droit des éducateurs de la petite enfance à des salaires et des avantages sociaux correspondant à la valeur qu'ils créent et en élargissant le réseau de services de garde publics et sans but lucratif, sans expansion des services privés et à but lucratif. Elles réclamaient aussi un programme national de garderie pour faire respecter les droits des enfants, des femmes et des travailleurs des services à la petite enfance. Elles rappelaient que les services sont rares, que l'accessibilité est inégale, que les coûts sont inabornables, que la qualité des services est inégale et que les travailleurs des services de garde sont nettement sous-payés pour l'important travail qu'ils font et pour la valeur qu'ils ajoutent à l'économie.



Une étude récente (2014) de West Coast Leaf a révélé qu'à l'exception du Québec et du Manitoba, où les frais de garde exigés des parents sont plafonnés, les frais de garde médians représentent de 23 à 36 % du revenu du marché avant impôts des femmes entre 25 et 34 ans. Autrement dit, les mères dans la plupart des provinces canadiennes dépensent l'équivalent de trois à quatre mois de leur salaire annuel en frais de garde.



Dans l'ensemble, les familles canadiennes dépensent environ le quart de leur revenu pour les services de garde d'enfants, une proportion beaucoup plus grande que dans bien des régions du monde selon un rapport publié en 2016 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

En 2014, les places réglementées en garderie n'étaient disponibles que pour seulement 24 % des enfants âgés de 5 ans et moins. Les libéraux de Justin Trudeau ont dit qu'ils investiraient 7,5 milliards \$ sur une période de 10 ans pour les services de garde, à commencer avec 500 millions \$ en 2016-2017 et jusqu'à 850 millions \$ en 2026. Cela comprend le financement des provinces et des territoires et les services pour enfants autochtones dans les réserves et en dehors des réserves. On estime que le financement fédéral pourrait créer

environ 13 000 places subventionnées par année pour les trois prochaines années, soit environ 2,4 % des 543 000 places réglementées de garde d'enfants au Canada pour les enfants de

cinq ans et moins. C'est moins que le nombre prévu dans le plan national de services de garde d'enfants de 2005 du gouvernement de Paul Martin, lequel a été annulé, avant même d'avoir commencé, par le gouvernement Harper quand il est arrivé au pouvoir.

Les libéraux ont également introduit l'Allocation canadienne pour enfants qui est censée permettre à plus de femmes d'aller sur le marché du travail. Il s'agit d'un programme qui date de l'époque du gouvernement Harper que le gouvernement libéral a modifié pour permettre des allocations plus importantes pour les familles à faibles revenus, des allocations en proportion du revenu familial. Les familles avec un revenu de moins de 30 000 \$ en seraient les principaux bénéficiaires. Le directeur parlementaire du budget rapporte qu'avec ce programme les familles avec un revenu de 65 000 \$ et plus auraient droit à une augmentation d'environ 1000 \$ par année en allocations pour enfants. Le nombre de familles admissibles a en fait été réduit de 13 %. Dans son rapport, le directeur parlementaire du budget ne tient pas compte de l'impact de l'annulation des crédits d'impôt de l'époque du gouvernement Harper, dont le crédit d'impôt pour la condition physique et les activités artistiques des enfants et le crédit d'impôt pour études et pour manuels pour les étudiants de l'enseignement postsecondaire. Le crédit d'impôt pour le transport en commun a également été aboli. Le crédit d'impôt basé sur le revenu fractionné du gouvernement Harper, qui aurait réduit les impôts des familles avec une différence significative de revenus entre les deux parents, a également été aboli. Les prétentions extravagantes du gouvernement Trudeau à propos d'une politique « féministe » de services à l'enfance se heurtent à la réalité que vivent la majorité des familles. Avec tous ces changements, de nombreuses familles n'ont connu aucune amélioration de leur situation avec le plan Trudeau ; voire, beaucoup y ont perdu avec ce programme qui ne reconnaît pas la garde d'enfants comme un droit.

L'allocation aidera de toute évidence certaines familles, mais assez pour faire une différence pratique dans les endroits comme Vancouver et Toronto, où le coût médian des services de garde d'enfants est de 1360 \$ et 1758 \$ par mois pour Vancouver et Toronto respectivement, selon le Centre canadien des politiques alternatives.

Bien qu'à Montréal les places subventionnées ne coûtent que 178 \$ par mois, seulement environ un tiers des enfants en garderie ont accès au programme subventionné.[1] Martha Friendly, une spécialiste des services de garde d'enfants, note que l'allocation pourrait ne pas encourager dans les faits les femmes à aller travailler. Pour qu'un nouvel emploi ait du sens, il faut que le parent qui reste à la maison puisse gagner suffisamment pour couvrir à la fois les frais de garderie et la perte en allocations pour enfant.

Information de base sur l'Allocation canadienne pour enfants

L'Allocation canadienne pour enfants a été introduite dans le budget 2016. À compter de juillet 2016, une allocation annuelle maximale de 6400 \$ (soit 533 \$ par mois) est prévue pour un enfant de moins de six ans et de 5400 \$ (450 \$ par mois) pour un enfant de 6 à 17 ans. Seules les familles avec un revenu de moins de 30 000 \$ par année ont droit à la pleine allocation. Par exemple, une famille avec un revenu médian de 70 000 \$ en 2015 aurait droit à 324 \$ par mois par enfant de moins de six ans, soit 3890 \$ par année pour un enfant et 8586 \$ par deux enfants. L'allocation n'est pas considérée comme un revenu imposable, mais il faut remettre un rapport d'impôt pour y avoir droit.

L'Allocation familiale pour enfants remplace la Prestation universelle pour la garde d'enfants du gouvernement Harper qui accordait 160 \$ par mois par enfant de moins de six ans et 60 \$ par enfant de 6 à 17 ans, la Prestation fiscale canadienne pour enfants (une allocation additionnelle

versée en fonction du revenu familial), la Prestation nationale pour enfants (un supplément pour les familles à faible revenu) et la « Baisse d'impôt pour les familles » du gouvernement conservateur basé sur le revenu fractionné des familles avec des enfants de moins de 18 ans, qui réduisait de 2000 \$ l'impôt à payer du parent ou gardien gagnant plus que l'autre dans une mesure significative. Le crédit d'impôt pour la condition physique et les activités artistiques des enfants a été progressivement aboli lui aussi. La prestation universelle était imposable tandis que l'allocation familiale ne l'est pas.

Le directeur parlementaire du budget estime dans son analyse fiscale de 2016 qu'avec l'Allocation canadienne pour enfants le versement moyen augmenterait de 1858 \$ par année par famille et que ce sont les familles avec un revenu net tout juste en dessous de 30 000 \$ qui en bénéficieraient le plus. Il estime que, sans les ajustements à l'inflation récemment annoncés, l'allocation du gouvernement Trudeau serait descendue au niveau du programme du gouvernement Harper en 2018.

Seulement une famille admissible sur dix a reçu l'allocation la première année, ce qui veut dire que 477 000 personnes admissibles n'y ont pas eu droit. L'ombudsman des contribuables Sherra Profit rapporte que les femmes vivant dans des foyers d'accueil et les femmes autochtones dans les réserves ont de la difficulté à obtenir les allocations auxquelles elles ont droit.

Note

1. Dans un article du 17 avril 2017 sur le rapport du gouvernement du Québec *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial; au Québec en 2013*, le *Globe and Mail* écrit: «Le mot universel est trompeur quand on regarde le système au Québec. Seulement environ 35% des 250 000 enfants du Québec qui fréquentaient les garderies en 2013 avait une des places convoitées dans le réseau public de Centres de la petite enfance, avec des activités très structurées et un personnel multi-qualifié. La plupart des enfants du Québec (38%) dans les centres avec permis sont encore gardés dans des environnements dits familiaux, souvent des voisins qui ont une garderie dans leur maison. Bien que certains parents préfèrent ce type d'arrangement, beaucoup d'autres craignent que leurs enfants reçoivent des services de deuxième classe.»



La réalité des femmes au travail

En décembre 2017, selon les données de Statistique Canada, il y avait 15 169 800 000 femmes de plus de 15 ans au Canada. De ce nombre, 9 326 500 faisait partie de la population active, avec 8 780 900 à temps plein et 545 600 officiellement sans emploi, pour un taux de participation global de 61,3 %. Au total, les femmes représentaient 47,5 % de la population active au Canada. Dans le principal groupe en âge de travailler entre 25 et 54 ans, 82,9 % des femmes participaient au marché du travail rémunéré en 2017, un écart de seulement 8 % avec les hommes de ce groupe d'âge.

En 2015, dans le groupe d'âge des jeunes de moins de 25 ans, 57,2 % des jeunes femmes avaient un emploi tandis que les jeunes hommes de ce groupe d'âge représentaient seulement 54,4 %

La participation des femmes au marché du travail est plus faible dans les régions métropolitaines où les frais de garderies sont élevés. Au-delà des répercussions des frais élevés de la garde d'enfants sur la participation au marché du travail, les services de garderie réglementés sont

disponibles pour seulement 20,5 % des enfants de moins de douze ans au Canada.

Il en résulte que sur la base de données de 2013, le taux d'emploi pour les mères entre 25 et 54 ans avec des enfants de moins de quinze ans était de 75 % (2013). Le Canada est 9e parmi les 35 pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques pour le taux de participation des mères au marché du travail.

Trois quarts des gens qui travaillaient à temps partiel en 2015 étaient des femmes. C'est-à-dire, 18,9 % des femmes au travail travaillaient à temps partiel, comparativement à 5,5 % des hommes au travail. En 2016, le nombre d'emplois à temps partiel au Canada a augmenté de 153 700, un niveau deux fois et demi plus élevé que les 60 400 emplois à temps plein créés (2016).

Dans la période entre 1993 et 2016, le pourcentage de jeunes femmes travaillant à temps partiel a augmenté de 10 %. Des personnes qui ont travaillé à temps partiel en 2015, 67,2 % des femmes, comparativement à 53 % des hommes, ont affirmé qu'elles voulaient travailler moins de 30 heures par semaine. La raison la plus fréquente exprimée par 25 % des femmes de vouloir travailler à temps partiel était pour s'occuper des enfants.

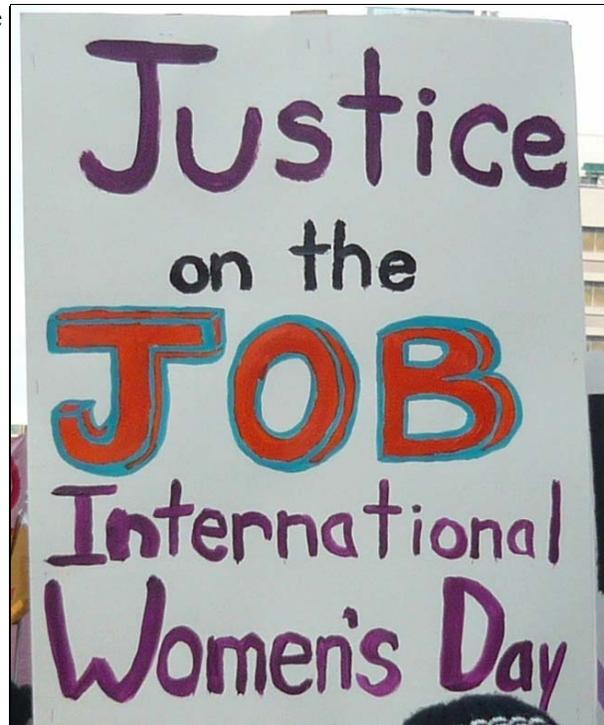
Le nombre de personnes travaillant à deux emplois ou plus était de 959 000. Entre 1976 et 2015, le nombre de personnes ayant plusieurs emplois est passé de 2,2 % de la population active à 5,3 %. La plupart étaient des femmes.

Plus de 1,5 million de personnes -- 9 % de la population active -- étaient classifiées à des fins fiscales dans la catégorie des travailleurs autonomes, avec près d'un demi-million de personnes qui deviennent travailleurs autonomes et qui abandonnent chaque année. Ce taux de roulement élevé indique que les gens se tournent vers le travail autonome pour éviter de se retrouver sans emploi et non par choix. Du nombre des travailleurs autonomes, 38,8 % étaient des femmes. Des femmes qui sont travailleuses autonomes, seulement 34,2 % étaient propriétaires d'une entreprise incorporée, comparativement aux hommes à 53,2 %, et elles étaient moins enclines à embaucher des employés salariés.

Un total de 31 % de femmes travailleuses de quinze ans et plus étaient des travailleuses autonomes, avaient un emploi temporaire ou travaillaient à temps partiel de façon involontaire — c'est donc dire qu'elles étaient considérées comme ayant des emplois précaires.

Le pourcentage de femmes plus âgées, celles de plus de 55 ans qui sont restées sur le marché du travail, a augmenté de manière dramatique, allant de 24 % en 1996 à un taux record de 38 % en 2016 alors que le taux de participation de ce groupe d'âge était de 32,4 %.

Une personne est considérée sans emploi si elle ne travaille pas, mais cherche activement un emploi. Depuis 1991, le taux de chômage des femmes est inférieur à celui des hommes. En



revanche, du milieu des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980, le taux de chômage des hommes a été généralement inférieur à celui des femmes. La seule exception à cette tendance a été au début des années 1980 lorsque la récession a touché beaucoup plus d'hommes que de femmes. Encore une fois, durant les récessions économiques au début des années 1990 et en 2008-2009, l'écart entre les taux de chômage des hommes et celui des femmes a augmenté alors que le taux de chômage a augmenté plus rapidement chez les hommes que chez les femmes. C'est en raison de la plus grande perte d'emplois au cours de ces récessions dans le secteur de la production de biens, dominé par les hommes.

Cette différence de taux de chômage entre les femmes et les hommes est plus marquée chez les jeunes. Alors que l'écart de taux de chômage entre les femmes et les hommes était inférieur à un point de pourcentage en 2015 (6,2 % pour les hommes contre 5,4 % pour les femmes), il a été de 3,7 % plus élevé chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes (15,0 % pour les hommes contre 11,3 % pour les femmes).

Deux facteurs contribuent à cet état de choses. Premièrement, les femmes sont surreprésentées dans les industries où la concentration de jeunes est la plus forte (commerce de détail, hébergement et services de restauration). Deuxièmement, plus de femmes que d'hommes poursuivent des études collégiales et universitaires. Cela se reflète dans les différences entre les sexes dans le type de travail qu'ils recherchent et la difficulté associée à trouver du travail. À l'échelle nationale, 61 % des jeunes hommes sans emploi étaient des non-étudiants en 2015, comparativement à 44,8 % de leurs homologues féminins. Il est donc probable que plus de femmes cherchaient du travail à temps partiel pendant qu'elles fréquentaient l'école, tandis que plus de jeunes hommes ne fréquentaient pas l'école et cherchaient activement un emploi à temps plein.

Les secteurs de l'économie où la majorité des femmes travaillent

La croissance du secteur de production de services est liée de près à la croissance du nombre de femmes parmi la population active. Le secteur de production de biens a toujours été le bastion des hommes et il en est ainsi aujourd'hui. Par conséquent, selon Statistique Canada, les possibilités d'emploi des hommes ont diminué en raison de la restructuration économique, dont la mondialisation néolibérale, qui a éliminé des emplois de l'industrie manufacturière au Canada, tandis que l'emploi dans les secteurs où les femmes dominent a augmenté.

Depuis la fin des années 60, le secteur des services est le principal employeur au Canada et 77,6 % des travailleurs y oeuvraient alors que 22,4 % des travailleurs se trouvaient dans le secteur de production de biens comparativement à 63,9 % des travailleurs qui travaillaient au sein du secteur tertiaire en 1976.

La majorité des femmes continuent de travailler dans des emplois où la concentration des femmes est traditionnellement élevée — l'enseignement, les soins infirmiers et les emplois liés à la santé, le travail social, le travail de bureau et administratif, la vente et les services.

Les femmes représentent 41 % des travailleurs dans seulement trois secteurs : les soins de santé et l'aide sociale, les services à l'éducation, l'hébergement et la restauration. Les femmes occupent 82,4 % des emplois dans le secteur de la santé et les services sociaux, 69,3 % dans le secteur de l'éducation et 58,5 % dans les services d'hébergement et de restauration (58,5 %). Près de 56 % des femmes étaient à l'emploi dans des services du domaine des soins, du travail de bureau, de la restauration, de l'entretien ménager et en tant que caissière. Cette situation diffère peu

de celle en 1987, alors que 59,2 % des femmes travaillaient dans ces domaines. En revanche, 18,4 % des hommes ont travaillé dans les trois industries ayant la plus grande proportion d'hommes (comparativement aux femmes) : la construction (88,3 %), la foresterie, la pêche, les mines, l'extraction de carrières et de pétrole et de gaz (80,5 %), et les services (77,8 %). Ainsi, les femmes étaient concentrées dans les industries dites traditionnellement féminines à un taux plus de deux fois plus élevé que celui des hommes.

Les industries sont stéréotypées en fonction du sexe et il en est de même au sein de ces industries. La tendance est que les femmes et les hommes ont des emplois distincts, et ceux des femmes sont typiquement inférieurs à ceux des hommes. Par exemple, dans l'industrie de l'hébergement et de la restauration, 59,7 % des chefs et des cuisiniers étaient des hommes, tandis que 71,6 % des commis au comptoir, des aide-cuisiniers et du personnel de soutien dans l'ensemble était des femmes. Il en allait de même pour 71,3 % des serveurs d'aliments et de boissons.

Des gens qui travaillaient dans les domaines scientifiques professionnels, 24,4 % étaient des femmes, une augmentation de seulement 7 % depuis 1987. Au cours de cette période, la proportion de femmes travaillant comme mathématiciennes, statisticiennes et actuares est celle qui a augmenté le plus, suivie des architectes, des spécialistes en urbanisme et des arpenteurs-géomètres. Par contre, en informatique, la représentation des femmes a diminué au cours des années.

Les femmes sont moins payées que les hommes

Un rapport 2015 des Nations unies sur les droits de l'homme soulevait des préoccupations au sujet des « inégalités persistantes entre les femmes et les hommes » au Canada, notamment le « niveau élevé de l'écart salarial » et son effet disproportionné sur les femmes à faible revenu, les femmes appartenant à des minorités visibles et les femmes autochtones. [1] Sur les 34 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada affichait le septième écart salarial le plus élevé. (2014).



L'ampleur de l'écart du taux de rémunération entre les femmes et les hommes dépend de comment les revenus sont mesurés. Traditionnellement, Statistique Canada se sert des revenus annuels des travailleurs à temps plein à longueur d'année. Selon cette façon de calculer, les femmes entre 25 et 54 ans ont eu un revenu moyen de 53 500 \$ en 2014, tandis que leurs homologues mâles ont eu en moyenne 70 700 \$. Ainsi, les femmes ont gagné 0,74 \$ comparativement à chaque dollar gagné par les hommes.

Les femmes travaillent en moyenne moins d'heures au cours d'une année dans les emplois à temps plein que les hommes qui travaillent à temps plein. Si l'écart salarial est calculé sur la base des revenus horaires, les femmes gagnaient 0,88 \$ comparativement à chaque dollar gagné par les hommes. Les femmes gagnaient en moyenne 25,38 \$ l'heure, alors que leurs homologues mâles gagnaient en moyenne 28,92 \$.

Statistique Canada dit que ce ratio s'est amélioré, en partie, en raison de l'augmentation du niveau de scolarité des femmes. En 2015, 35,1 % des Canadiennes détenaient un diplôme universitaire, comparativement à 13,7 % en 1990. Un pourcentage plus élevé de femmes obtiennent des

certificats ou des diplômes postsecondaires et des diplômes universitaires que les hommes, mais l'écart salarial persiste.

Les femmes sont aussi pénalisées pour leur rôle dans la reproduction de la vie. En tant que mères, elles gagnent typiquement moins que les femmes sans enfants qui dépendent d'elles et moins que les hommes. Cette « pénalité de maternité » persiste tout au long de leur vie de travailleuses. Les mères ayant au moins un enfant de moins de 18 ans gagnaient 0,85 \$ pour chaque dollar gagné par les pères, tandis que les femmes sans enfants gagnaient 0,90 \$ pour chaque dollar gagné par les hommes dans enfants.

Certaines provinces ont pris des mesures qui accentuent cet écart entre les hommes et les femmes, comme enchâsser des salaires horaires minimums déterminés pour les secteurs de travail à prédominance féminine. Par exemple, en Colombie-Britannique, les employées qui servent la boisson sont majoritairement des femmes et on peut les payer 1,25 \$ de moins que le salaire minimum, tandis qu'au Nouveau-Brunswick, les travailleurs de la construction, qui sont majoritairement des hommes, ont un salaire minimum obligatoire qui est 2,33 \$ plus élevé que le salaire minimum en cours.

Note

1. Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme, *Concluding observations on the sixth periodic report of Canada*, 2015, p. 2



L'élite dirigeante poursuit l'intégration dans l'ALÉNA et les corridors commerciaux continentaux

Rondes six et sept des négociations de l'ALÉNA

Les travailleurs du Canada, des États-Unis et du Mexique continuent de présenter leurs réclamations pour un changement prosocial sous leur contrôle souverain.

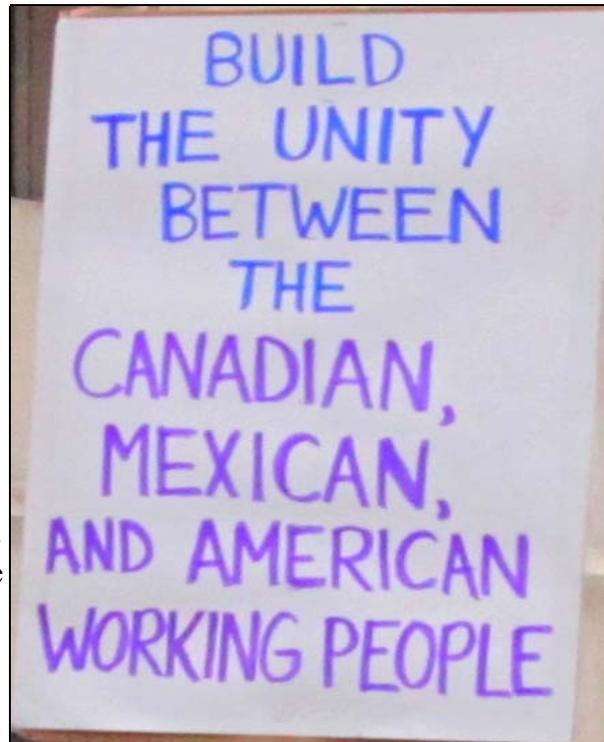
La 6e ronde des négociations de l'ALÉNA s'est tenue les 28 et 29 janvier à Montréal. Les gouvernements et les médias au service des intérêts privés qui sont en position de contrôle créent l'impression qu'il existe maintenant un « espoir » que les trois parties qui prétendent représenter le Canada, les États-Unis et le Mexique peuvent « sauver l'ALÉNA ». Cela cache délibérément qui négocie quoi et au service de quels intérêts. Les peuples des trois pays n'ont cessé de dire Non ! au libre-échange qui est sous le contrôle des intérêts privés étroits des grandes entreprises supranationales. Les peuples ne veulent pas sauver l'ALÉNA. Ils n'ont cessé de s'opposer, dès le début, au libre-échange contrôlé par les monopoles. Ils ont besoin de projets d'édification nationale qui reposent sur des économies subvenant à leurs besoins qui sont contrôlées par ceux qui font le travail et qui ont comme objectif de satisfaire et de garantir les droits et le bien-être de tous et les intérêts généraux de la société.

Tout ce bruit au sujet du « progrès » et des « compromis » autour de l'ALÉNA vise à détourner les peuples des trois pays de leur travail pour développer leur vision du monde qui est indépendante de la volonté et des opinions de l'élite dirigeante. Les négociations de l'ALÉNA sont une farce. Au

moment même où se tiennent ces pourparlers, le président Trump a déclaré que les guerres commerciales sont de bonnes choses que l'élite dirigeante dont il est le champion peut remporter et que des tarifs importants sur l'acier et l'aluminium seront bientôt imposés. Pendant ce temps également, des tarifs sont imposés sur le bois d'oeuvre qui visent en particulier la production canadienne.

Trudeau et sa ministre des Affaires étrangères continuent de se contorsionner au rythme d'un orchestre étranger qui sert les intérêts privés qui cherchent à dominer. L'oligarchie financière internationale liée à l'impérialisme américain cherche de toute évidence à contrôler les matières premières et la capacité de travail du Canada et du Mexique. Elle veut intégrer les économies des trois pays dans une économie de guerre qui est censée rescaper l'économie moribonde des États-Unis qui est rongée par la crise.

L'ALÉNA est et a toujours été l'instrument du renforcement du pouvoir et du contrôle de l'élite dirigeante qui veut l'intégration continentale et des corridors de commerce, d'énergie, de sécurité et de transport qui viennent à la rescousse de l'impérialisme américain et de sa course à la domination mondiale. Elle veut obtenir le libre mouvement de ses forces policières et militaires et une réglementation et un pouvoir décisionnel intégré pour pouvoir effectuer son pillage de manière efficace et s'engager dans des guerres de destruction.



Dans le cadre de cet objectif, les oligopoles qui forment ces intérêts privés se livrent une concurrence ouverte à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des négociations de l'ALÉNA. Ils vivent du conflit. L'élite dirigeante est toujours engagée dans des batailles internes et avec tout un chacun pour le droit d'exploiter la matière première du continent et du monde, pour exproprier la valeur que les travailleurs produisent et imposer leurs quatre volontés. Ils sont en conflit avec le monde entier. Comment expliquer sinon les mille bases militaires américaines qui existent à l'extérieur des États-Unis. Ils n'ont rien à voir avec l'amour social, l'unité internationale, l'harmonie et l'avantage et le développement mutuels. Ils détruisent tout ce qu'ils ne peuvent pas contrôler.

Des négociations secrètes

Ces négociations sont secrètes. Les peuples sont uniquement informés de ce qui selon l'élite dirigeante sert ses plans d'intégration continentale et les médias de masse sont des complices complaisants. Des rapports ont prétendu que la sixième ronde de négociations a « donné lieu à un véritable dialogue sur la question de l'industrie automobile et d'autres points névralgiques » et qu'un progrès a été accompli lors de cette ronde suite à des « propositions de compromis » du Canada et du Mexique sur des questions clés. Qu'est-ce que cela veut dire ?

En ce qui concerne les « propositions de compromis », la *Presse canadienne* donne l'exemple suivant sur la question de la demande des États-Unis d'accroître le contenu américain dans les autos

qui sont produites : « Le Canada (notre côté) a suggéré de nouvelles façons de calculer si une auto peut être considérée comme étant américaine. Les nouvelles formules vont gonfler les chiffres américains en incorporant des aspects où les États-Unis dominent comme la propriété intellectuelle et la recherche. Le Canada n'a pas répondu à la demande des États-Unis de cibles chiffrées spécifiques pour la production de pièces. » Est-ce que ce n'est pas merveilleux ? On n'a qu'à truquer les chiffres et Trump va être content. Comment cela nous fait-il avancer d'un pouce pour subvenir à nos besoins dans les secteurs de l'acier, de véhicules et de construction de machinerie et popur ne pas réprendre de ce que l'oligarchie financière veut ou ne veut pas ou considère acceptable pour sa mission de redonner sa grandeur à l'Amérique?



Pendant ce temps, les travailleurs de l'automobile font remarquer que tout ce bruit masque la question de la propriété intellectuelle et de la recherche sur les nouvelles technologies de l'automobile, particulièrement dans le domaine de l'intelligence artificielle et des véhicules sans conducteur. Les intérêts privés américains essaient de dominer leurs rivaux dans ces technologies pour les utiliser non seulement dans la production de véhicules, mais pour la guerre et ils veulent maintenir un contrôle absolu.

En plus, tout ce discours sur l'absence de discussion de « cibles spécifiques » pour la production de pièces automobiles cache le fait que les gouvernements canadiens et américains sont déjà en train de se préparer à placer les usines de pièces automobiles du Canada sous l'autorité des douanes américaines. Les États-Unis vont inspecter et dédouaner les biens que les travailleurs de l'automobile produisent dans les usines canadiennes afin de les transporter aux États-Unis le long de corridors sécurisés, ce qui

va étendre l'autorité américaine au Canada.

Selon d'autres rapports, les négociateurs ont mis la dernière main à un nouvel ALÉNA qui va traiter de « l'anticorruption, de la concurrence et de la petite et moyenne entreprise ». Les Canadiens ne sont pas informés de ce qui est en jeu et ils ne peuvent pas donner leur accord à quoi que ce soit qui est finalisé dans leur dos et sur lequel ils n'ont pas eu leur mot à dire. Les gouvernements n'ont pas de mandat pour discuter et encore moins mettre en oeuvre des ententes secrètes qui ne servent pas les intérêts des peuples.

Les trois parties sont maintenant réunies à Mexico pour poursuivre leurs pourparlers secrets de l'ALÉNA, des pourparlers de trahison et de braderie à la machine de guerre impérialiste américaine.



Intégration des organismes réglementaires mexicains, canadiens et américains

En tant que principe moderne de l'édification nationale, la réglementation et les normes relèvent de la politique publique souveraine et ne doivent pas être déterminées par des intérêts privés qui sont aujourd'hui mondialisés. Ce n'est pas ainsi cependant que le conçoivent le gouvernement Trudeau ou les gouvernements précédents depuis la fin des années 1980.

Le gouvernement Trudeau cherche à intégrer dans une institution unique les deux Conseils de coopération en matière de réglementation (CCR) qui ont été établis, entre le Canada et les États-Unis et entre les États-Unis et le Mexique sous le gouvernement Harper. Des rapports indiquent que le Canada veut que le CCR devienne une partie de l'Accord de libre-échange nord-américain, mais sur une base trilatérale en y incluant le Mexique.

Le CCR États-Unis-Canada a été mis pied par les gouvernements Harper et Obama en 2011. Son but officiel est d' « aligner » la réglementation des deux pays en intégrant les organismes réglementaires, en éliminant les différences qui existent en matière de réglementation et en établissant une réglementation commune dans de nouveaux domaines. Le CCR a établi deux plans d'action communs qui fixent la direction des organismes réglementaires de l'État dans presque tous les domaines de l'économie.

Aux États-Unis, le CCR Canada-États-Unis est supervisé par le Bureau de l'information et des affaires réglementaires, qui est une division du Bureau de la gestion et du budget de la Maison-Blanche. Au Canada, il est supervisé par le Conseil du Trésor.

Le Mexique et les États-Unis possèdent leur propre CCR de haut niveau, qui a été établi en 2010. Le Mexique est d'accord avec l'inclusion d'une forme de CCR dans l'ALÉNA pourvu qu'il soit trilatéral. Bloomberg News rapporte que les États-Unis « font preuve de scepticisme envers l'idée d'un conseil trilatéral et laissent entendre qu'ils pourraient l'accepter si le pouvoir est transféré, si le conseil, une fois incorporé à l'ALÉNA, passe sous le contrôle du Bureau du représentant américain au commerce (USTR), Robert Lighthizer. Une porte-parole de Lighthizer n'a pas voulu faire de commentaire alors qu'un groupe d'entreprises qui avait d'abord appuyé l'idée sonne maintenant l'alarme en disant que le bureau n'a pas l'expertise nécessaire pour jouer ce rôle. »



La controverse révèle que la lutte qui entoure les négociations de l'ALÉNA, sur ce qui sera dans ou hors de l'accord ou modifié ou encore bilatéral ou trilatéral est menée par des intérêts monopolistes privés en rivalité les uns avec les autres et sans égard au bien-être et aux droits du peuple. Qui a l'autorité de faire des règlements et d'établir des normes et dans quel but demeure une question fondamentale de principe. Les gouvernements canadiens qui se sont succédé ont permis que les pouvoirs réglementaires du Canada soient délégués et sous-délégués à des intérêts privés et à des puissances étrangères, au

point que des règlements adoptés dans d'autres pays peuvent *de facto* devenir la norme au Canada sans que les Canadiens aient quelque contrôle que ce soit sur ces choses.

Qui établit les normes de santé et de sécurité au travail, sur l'environnement et sur toute autre question est un problème de grande importance qui concerne le corps politique dans son entier et le droit souverain du peuple de décider et de contrôler les affaires qui le concernent. Cela doit être établi dans les confins d'un État souverain au moyen de formes politiques modernes qui permettent au peuple de se représenter lui-même. Le pouvoir de fixer des normes ne doit pas être remis à ceux qui représentent de puissants intérêts économiques privés domestiques ou étrangers.

Il est certain que la réglementation affecte les plus grands intérêts privés et c'est ce qui explique que différents porte-paroles de ces intérêts ne veulent pas que la supervision aux États-Unis soit transférée au représentant américain au commerce. Maryscott Greenwood, la présidente-directrice générale du Conseil des affaires canado-américaines, qui est composé de représentants des plus grands monopoles qui sont présents dans les deux pays et qui ont le pouvoir décisionnel par le biais du CCR, a dit : « Le placer sous l'autorité de l'USTR n'est pas la solution. Ce n'est pas là qu'on peut résoudre les différends... Notre préférence est de maintenir le statu quo à la puissance deux. Si cela peut se faire par le biais de l'ALÉNA, c'est parfait. » Transférer le pouvoir vers l'USTR « va freiner le travail sur la réglementation ». [1]

Eric Miller, du Groupe stratégique Rideau Potomac, qui lui aussi « observe les pourparlers de près », a dit : « L'option préférée est certainement d'utiliser l'ALÉNA pour qu'il soit ce que les gens du secteur privé veulent qu'il soit : une façon de rendre permanent et de renforcer le CCR (Conseil de coopération en matière de réglementation Mexique-États-Unis) plutôt que de faire le contraire... Vous le soutenez à l'autorité et à l'expertise appropriée qui permettent d'atteindre cet objectif et vous le remettez à des gens qui n'ont ni l'autorité ni l'expertise... Si la communauté des affaires des États-Unis veut vraiment avoir gain de cause et que la communauté des affaires canadiennes veut la même chose, elles doivent s'avancer et dire clairement aux négociateurs des deux côtés que c'est une priorité absolue et que nous devons nous battre pour que cela arrive. » [2]

Notes

1. Le Conseil d'administration du Conseil des affaires canado-américaines est présidé par Christina Erling de Barrick Gold U.S.A. et Gary Clement du TD Bank Group. Ses membres sont :

Air Canada
Alcoa
Amazon
Amgen
Association of Canadian Ports
Association of Equipment Manufacturers
Association of Oil Pipelines
Bank of Montreal
Barrick Gold U.S.A. Beauty Revolution
Bell Canada
Bennett Jones
BlankRome
Boeing
Bombardier
Borden Ladner Gervais
CAE
Campbell Soup Company
Capitol Hill Group

Canadian Trucking Alliance
Caterpillar
CIBC
Cisco
Clairvest Group Inc.
CNCoca Cola
Contextere
ConocoPhillips
eBay
Eli Lilly & Company
Enbridge
Energy and Equipment Infrastructure Alliance
ExxonMobil Facebook
FedEx
Food & Consumer Products of Canada
Ford Motor Company
General Electric
General Mills
Google
Harley-Davidson Motor Company
International Council of Shopping Centers
John Deere Canada
Johnson & Johnson
Lockheed Martin
Mastercard
MDA
Motion Picture Association - Canada
Pfizer
PhRMA
Pitney Bowes
Privateer
Purdue Pharma
Red Bull
Rio Tinto
Shell Canada Sun Life Financial SNC-Lavalin Inc
TD Bank Group
Tilray
UPS

2. En juin, Eric Miller a reçu un contrat d'Industrie Canada visant à « élaborer une stratégie pour nouer un dialogue avec les politiciens américains au sujet du commerce ». Auparavant, Miller avait été vice-président, politique, Amérique du Nord et cybersécurité du Conseil canadien des affaires. Il a été également employé d'Industrie Canada à l'ambassade canadienne à Washington où, selon sa biographie, il a conseillé le personnel-cadre sur « les questions économiques, politiques et technologiques reliées aux États-Unis ». iPolitics indique que Miller a « aidé à concevoir le programme de sauvetage de l'industrie de l'automobile en 2009 et a fait partie de l'équipe de négociation qui a créé le plan d'action Par-delà la frontière en 2011.

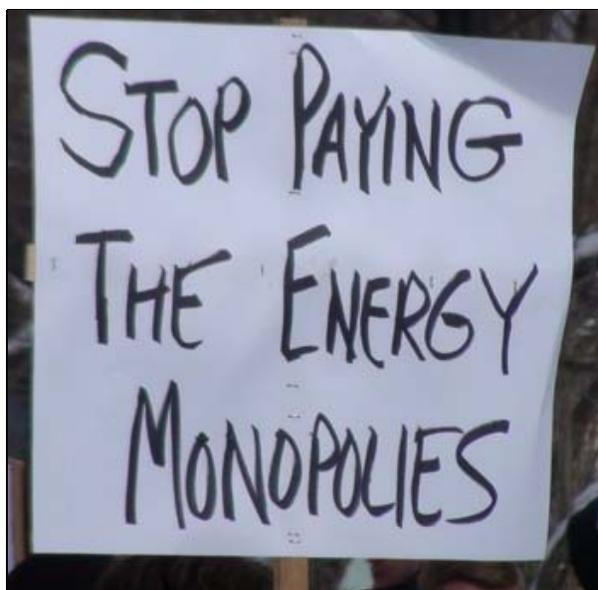


Le contrôle des ressources énergétiques et de leur transport

Un ordre du jour majeur des renégociations de l'ALÉNA est l'intégration des ressources et de l'infrastructure énergétiques du Canada, des États-Unis et du Mexique sous le contrôle des monopoles de l'énergie dominés par les États-Unis. En général, cette question n'est pas discutée publiquement car elle révèle à quel point ceux qui négocient pressent le pas pour placer les ressources énergétiques des trois pays sous le contrôle des plus grands intérêts privés afin qu'ils exploitent, se fassent la concurrence entre eux et fassent la guerre contre des concurrents mondiaux, tout en accroissant leur contrôle sur les pays et les régions qu'ils cherchent à dominer comme le Venezuela. Les disputes qui entourent cet élément de l'ordre du jour ne font pas l'objet de reportages bien qu'on parle d'obstacles et de pilules empoisonnées dans les négociations de l'ALÉNA. [1]

Les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Mexique et du Canada se sont rencontrés au Mexique le 2 février. L'intégration énergétique a été un des principaux sujets de discussion.

Faisant le résumé des discussions, le secrétaire mexicain aux Affaires étrangères Luis Videgaray Caso a déclaré avec enthousiasme que « la région de l'Amérique du Nord a en fait la capacité en ressources humaines et naturelles d'être une source d'énergie très propre et très peu coûteuse qui peut transformer nos sociétés et nos économies. Nous avons accepté de continuer notre travail au niveau ministériel. Nous voulons aussi élaborer des règlements permettant de générer et de créer des synergies en vertu desquelles nous pouvons ensemble construire l'infrastructure et, bien sûr, donner une place au secteur privé qui va être capable de créer des projets non seulement à partir des hydrocarbures, mais des énergies propres. »



Le secrétaire d'État américain Rex Tillerson a repris ces remarques à son compte. « L'Amérique du Nord est aussi un acteur de premier plan, comme l'a dit le secrétaire Videgaray, sur les marchés de l'énergie », a-t-il dit. Nous avons discuté ce que nous croyons être des opportunités uniques de promouvoir un développement énergétique qui repose sur les marchés et une plus grande intégration énergétique à l'échelle de l'Amérique du Nord et de l'hémisphère. »

Le 5 février, l'ambassadrice des États-Unis au Canada, Kelly Craft, a dit ce qui suit : « Les États-Unis veulent que la modernisation de l'ALÉNA serve à renforcer la révolution énergétique nord-américaine et à promouvoir la sécurité et l'autosuffisance énergétique nord-américaine... Un chapitre séparé sur l'énergie doit ajouter de la valeur et non pas répéter des obligations qui se trouvent dans d'autres chapitres. »

Note

1. On a pu voir un exemple de comment les principaux reportages sur les négociations de l'ALÉNA masquent les développements significatifs de l'intégration du transport de l'énergie sous contrôle privé lorsqu'on a rapporté le 25 janvier qu'Hydro-Québec a signé un contrat d'exportation d'énergie de 20 ans avec Evercore, une grande « firme d'investissement bancaire » spécialisée dans les fusions et les acquisitions pour l'État du New Hampshire. On a dit que le contrat est le plus gros contrat d'exportation de l'histoire d'Hydro-Québec. Il requiert la construction de la « Northern Pass » qui comprend une ligne de transmission de 307 kilomètres reliant le réseau électrique du Québec à celui du New Hampshire. Le contrôle des niveaux d'exportation et la détermination du prix de l'électricité vont sans aucun doute être placés sous l'autorité d'un nouvel ALÉNA négocié ou d'un arrangement bilatéral.



À fond de train vers les corridors de commerce sous le contrôle des États-Unis



Manifestation des travailleurs maritimes contre le projet de loi C-23, à Vancouver, le 16 décembre 2017

La Loi C-23, *Loi relative au précontrôle de personnes et de biens au Canada et aux États-Unis*, a reçu la sanction royale le 7 décembre. La Loi étend le « précontrôle », un processus qui consiste dans le passage aux douanes du pays de destination à partir du pays d'origine, dans certains aéroports et les passages frontaliers terrestres et maritimes. La Loi permet le dédouanement de marchandises dans des installations canadiennes par des agents américains et leur permet de porter des armes, de détenir, fouiller et avoir recours à la force contre les Canadiens dans des zones de dédouanement où les agents américains sont autorisés à exercer leurs fonctions. On en est maintenant à l'étape de résoudre comment mettre en oeuvre les pouvoirs élargis et la présence des agents américains au Canada et d'examiner la possibilité de placer des agents canadiens en sol américain.

Le 5 février, le ministre canadien de la Sécurité publique Ralph Goodale a rencontré la secrétaire à la Sécurité intérieure des États-Unis, Kirstjen Nielsen. Le précontrôle a été un des principaux points à l'ordre du jour. La *Presse canadienne* a écrit : « Vous pourriez passer les douanes

canadiennes en Floride, en Arizona ou à Chicago, ou voir une installation douanière américaine attachée à une usine d'automobiles de l'Ontario, tout cela pour aider les gens et les marchandises à traverser plus rapidement d'un pays à l'autre. Les gouvernements canadiens et américains sont en train de discuter de cela. »



En conférence de presse, Goodale a dit qu'il envisage un avenir où les pièces d'une auto pourront être examinées et scellées pour l'expédition à l'intérieur de l'usine. Il a dit que comme une voiture en construction peut traverser la frontière une demi-douzaine de fois, le dédouanement va éviter les accrocs et augmenter la productivité. « On va bénéficier du plus grand avantage du précontrôle quand il va s'appliquer autant aux marchandises qu'aux passagers », a dit Goodale. Il faisait référence à un système en vertu duquel des zones de précontrôle américaines seraient installées dans les usines canadiennes pour y dédouaner les

marchandises qui seraient ensuite expédiées aux États-Unis ou à partir des États-Unis par rail, air, camion ou bateau.

Les routes que les marchandises dédouanées vont emprunter vont elles aussi être assujetties aux lois et aux pouvoirs de sécurité nationale des États-Unis pour faire en sorte que les marchandises ne soient pas altérées. Le précontrôle dans une usine est une partie intégrante de l'établissement de corridors d'expédition de marchandises au Canada sous contrôle américain. Ces corridors sont déjà en train d'être établis. Nul doute cependant que leur développement va être facilité par de nouvelles justifications intéressées.

Le ministre Goodale a démontré que les gouvernements des États-Unis et du Canada désirent tous deux un tel arrangement quand il a dit que « votre administration du côté américain et notre administration veulent vraiment faire avancer ce dossier ».

Le gouvernement libéral se vante de vouloir placer des agents des douanes américains en sol canadien dotés de larges pouvoirs pour violer les droits des travailleurs. Cette proposition a été l'une des demandes principales des monopoles de l'automobile depuis 2006 quand elle a été mise de l'avant par le magnat de l'industrie des pièces automobiles et PDG de Magna, Frank Stronach. Le gouvernement Trudeau vient maintenant d'adopter ce projet par le biais d'une loi tout en cachant aux Canadiens l'impact que le projet et la loi vont avoir dans leur vie. Les travailleurs maritimes du port de Vancouver ont pris en main de lutter pour affirmer leurs droits en tant que travailleurs canadiens face à toute tentative de donner aux agences de sécurité des États-Unis le droit de décider qui peut ou ne peut pas travailler dans les ports canadiens.

Les travailleurs de l'automobile, surtout ceux qui travaillent dans le secteur des pièces, doivent se préparer et dire clairement qu'ils ne vont pas accepter que leurs endroits de travail et leur vie au travail soient placés sous le contrôle du département de la Sécurité intérieure des États-Unis. Les travailleurs de l'automobile qui refusent déjà que les propriétaires des usines et les gouvernements s'attaquent à leurs droits doivent maintenant s'opposer fermement à toute tentative de s'attaquer à leurs droits au nom de la sécurité du transport des marchandises par-delà la frontière entre le Canada et les États-Unis.



Justice pour les femmes autochtones disparues et assassinées
Actions pancanadiennes pour exiger que justice soit faite pour Tina Fontaine



Tina Fontaine est une jeune autochtone de 15 ans qui a été assassinée à Winnipeg en août 2014 et dont le corps a été jeté dans la rivière Rouge. Tina était de la Première Nation Sagkeeng, située sur la rive sud du lac Winnipeg, à environ 120 km au nord de Winnipeg, où elle a été élevée par sa grande tante et son grand oncle, Thelma et Joseph Favel.

En juin 2014, la grande tante de Tina, Thelma, lui a donné l'autorisation d'aller à Winnipeg pour renouer avec sa mère biologique. Lorsque Thelma n'a plus eu de nouvelles de Tina, elle a contacté les Services à l'enfance et à la famille (SEF) qui ont pris Tina en charge. Tina a été hébergée par les SEF à l'hôtel Best Western à Winnipeg mais le 9 août 2014 elle manquait à l'appel.

Après avoir été déclarée « disparue » des SEF, Tina a été vue par les policiers et était aussi en contact avec des ambulanciers paramédicaux, des agents de sécurité et le personnel de l'hôpital pour enfants de Winnipeg, mais n'a pas été reprise en charge. Son corps a été retiré de la rivière Rouge le 17 août 2014. Un suspect, Raymond Cloutier, alors dans la jeune cinquantaine, avait été vu en compagnie de Tina avant sa disparition et a par la suite été arrêté et accusé de meurtre au deuxième degré, sur la base de preuves circonstancielles et d'enregistrements faits sous écoutes électroniques dans son appartement. Dans ces enregistrements, Cormier n'a pas avoué avoir tué Tina. Il a admis par contre avoir eu des relations sexuelles avec elle, ce qui constitue un viol de mineur (en 2008, le gouvernement Harper a augmenté l'âge de consentement de 14 à 16 ans). In vraisemblablement, l'accusation du procureur de meurtre au deuxième degré contre Cormier était fondée sur la théorie que Tina avait menacé de le dénoncer pour viol de mineur, et pourtant Cormier n'a pas été accusé de viol en dépit du fait que sa confession ait été enregistrée ! Cormier a été acquitté de meurtre au deuxième degré le 22 février 2018.

Le meurtre de Tina a eu des répercussions immédiates et a encore une fois galvanisé les demandes du peuple pour une enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées. Des milliers de personnes sont descendues dans les rues de Winnipeg et un campement a été monté pendant plusieurs semaines devant l'Assemblée législative du Manitoba. La famille de Tina et des dirigeants autochtones ont dénoncé le racisme et la négligence des autorités et des services sociaux envers les jeunes autochtones, un problème qui existe dans tout le pays. Bien qu'il ne soit pas surprenant qu'on ne parvienne pas à condamner une personne pour meurtre sur la base de preuves circonstancielles, le silence des autorités sur le viol de Tina Fontaine par Raymond Cloutier est une affaire inquiétante. C'est presque trois ans après l'enregistrement de l'aveu de son crime vient appuyer les accusations de racisme, de négligence et de génocide qui entourent la disparition et la mort de Tina. L'acquiescement de Cormier a ainsi rouvert la plaie du traitement raciste réservé aux peuples autochtones par le système judiciaire et de services sociaux canadiens, et a provoqué beaucoup de colère et d'amertume et ravivé le souvenir de la vie de cette jeune femme décédée beaucoup trop tôt, comme pour les milliers de femmes et de filles disparues et assassinées partout au Canada.

Nous publions ci-dessous des photos des actions qui ont commencé le 23 février à l'échelle du Canada à la mémoire de Tina Fontaine et pour réclamer justice pour le mauvais traitement qu'elle a subi et pour sa mort.

Vancouver; Victoria



Prince George



Penticton



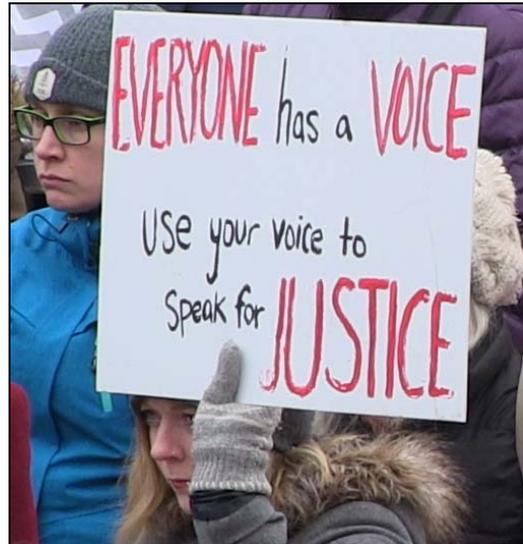
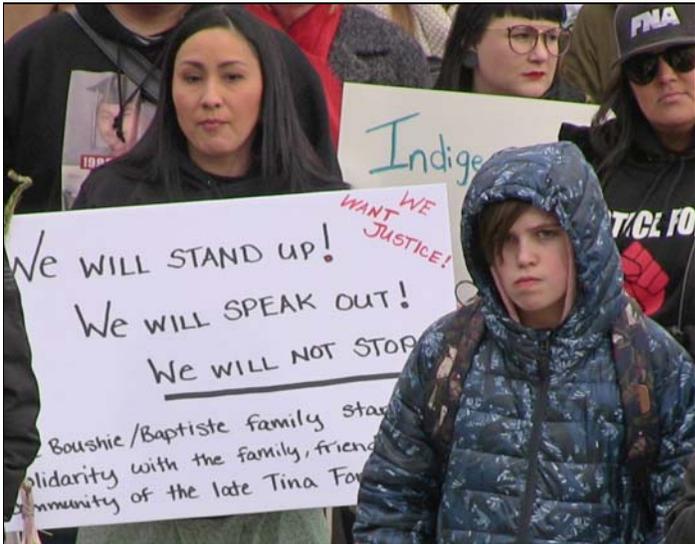
Calgary





Edmonton





Régina



Winnipeg





Thunder Bay



Sudbury



Windsor



Guelph



Toronto



Ottawa



Montréal



Halifax



Frédéricton



(Photos: :LML, A. Brandt, A. Crawshaw, E. Ruddy, SCO Inc., MMIW Inquiry, J.J. Sylvester, D. Penner, K. McGowan)



Exposition Mnidoo Kweok, *Marchons avec nos soeurs*, à Sudbury et Kenora



Exposition *Marchons avec nos soeurs* à Sudbury

Le rassemblement 2018 Mnidoo Kweok, *Marchons avec nos soeurs*, est un montage artistique commémoratif qui est exposé cet hiver à Sudbury et à Kenora dans le nord de l'Ontario. Mille huit cent huit paires d'empignes (le dessus) de mocassins ont été créées et offertes par des centaines de personnes attentionnées et préoccupées afin d'attirer l'attention sur l'injustice commise aux femmes autochtones disparues et assassinées. *Marchons avec nos soeurs* a vu le jour en 2012 lorsque l'artiste et auteure métisse Christi Belcourt a organisé et fait appel aux gens pour décorer le dessus des mocassins. Elle espérait avoir 600 empignes de mocassins. Elle a reçu mille sept cent

soixante-trois paires de mocassins. La réponse des gens a été un flot d'amour et d'empathie provenant de partout dans le monde et de tous les milieux. Chaque paire de mocassins représente une femme autochtone disparue ou assassinée. Cent dix-sept paires d'empeignes pour enfants ont été ajoutées en mai 2014 lors d'une cérémonie sur le site de l'ancien pensionnat Shingwauk à Bawating (ou Sault-Sainte-Marie) pour honorer et commémorer la vie d'enfants qui ne sont jamais revenus à la maison.



Exposition de Sudbury

Cet ensemble sacré de plus de deux mille paires d'empeignes de mocassins sous le thème *Marchons avec nos soeurs* a été exposé à l'École d'architecture McEwan à Sudbury du 7 au 17 janvier et a poursuivi son voyage jusqu'à la prochaine exposition prévue à Kenora, en Ontario, où le public a pu l'admirer au Day's Inn, du 4 au 14 février.

L'exposition *Marchons avec nos soeurs* suit les protocoles cérémoniaux autochtones traditionnels. L'oeuvre consiste principalement en une installation au sol composée d'empeignes perlées disposées sur du tissu selon un dessin rappelant un chemin sinueux. Les visiteurs enlèvent leurs chaussures et marchent sur un chemin de tissu qui côtoie les empeignes non cousues. Les mocassins inachevés représentent la vie inachevée des femmes et des filles qui ont été assassinées ou qui sont toujours portées disparues. Les femmes ont été soignées, elles ont été aimées, elles manquent à l'appel, elles nous manquent et elles ne sont pas oubliées. Plus de trois mille visiteurs sont passés au cours des dix jours pendant lesquels l'exposition qui leur a rendu hommage a été ouverte au public.



« Notre comité est très honoré et fier d'avoir eu l'occasion d'inviter notre communauté à l'École d'architecture pour construire cette hutte et s'en occuper pendant ces dix jours. Nous espérons que la communauté a eu l'occasion de ressentir l'amour dans ce refuge, de connaître un moment de réflexion et de guérison, a dit Dana Hickey, coresponsable du comité de planification de *Marchons avec nos soeurs* de Sudbury.

« Je crois que *Marchons avec nos soeurs* de Sudbury a été une occasion pour les bénévoles de rassembler leurs forces afin de travailler ensemble en vue d'apporter des changements dans leur communauté. Plutôt que de voir cela comme une fin en soi, je le vois comme le début d'un rassemblement de plusieurs voix qui perpétuent l'essence de ce que *Marchons avec nos soeurs* est devenu. Cette exposition a ému les organisatrices de la communauté d'une manière qui a renforcé leur force spirituelle et unifié leurs croyances sur ce qui peut être réalisé sur un terrain commun », a déclaré Maggie Cywink.



Les bénévoles de l'exposition de Sudbury



Les grand-mères préparent l'exposition

Marchons avec nos soeurs est un projet national qui a été appuyé par des milliers de femmes et d'hommes autochtones et non autochtones à travers le pays. Il est ancré dans les quatre principes de l'amour, de l'humilité, du protocole et du bénévolat, et guidé par les aînés locaux et les membres de la communauté. « Gchi-miigwetch à la communauté de Sudbury, aux bénévoles et aux pompiers qui ont aidé à faire de cette hutte un endroit magnifique. Miigwetch au Collectif national pour nous avoir apporté cet ensemble sacré et pour les nombreux cadeaux que cette hutte a apportés à notre communauté pendant qu'elle était parmi nous », a dit Juanita McNichol, grand-mère responsable de la cérémonie de la mise en place de *Marchons pour nos soeurs* à Sudbury.

« Cela a été une expérience très enrichissante pour nos groupes scolaires et pour nos jeunes, ainsi que pour les visiteurs non autochtones qui ont appris à connaître cette question des femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées. Je suis très fière de nos grands-

mères qui ont apporté ces bons enseignements aux jeunes sur la façon de prendre soin d'eux-mêmes d'une manière positive. Ces esprits qui sont parmi nous vous remercient d'avoir marché avec elles et pour la compassion exprimée par les gens de tous les milieux qui nous ont visitées », a dit Martina Osawamick, grand-mère de *Marchons avec nos soeurs*.

« Les grands-mères sont les porte-flambeaux qui maintiennent cette lumière et qui permettent à nos communautés de tenir bon. Ce mémorial permet aux visiteurs de mieux comprendre les problèmes auxquels notre peuple est confronté et lorsque nous visitons et parlons avec nos visiteurs, nous les comprenons mieux. Cela aide nos relations avec les autres. Nous sommes une grande famille indépendamment de nos différences », a déclaré Hilda Nadjiwan, grand-mère de *Marchons avec nos soeurs*.

« Je suis heureuse de voir que tous ont pris à coeur leur rôle et se sont rassemblés en famille pour que les dix derniers jours se passent bien. Je rends hommage aux jeunes qui sont venus de leur école pour nous visiter ainsi qu'aux autres visiteurs. Je souhaite qu'ils partent avec un bon coeur et un bon esprit et une nouvelle compréhension de notre culture anishinaabeg. Je veux reconnaître les histoires que nous ont relatées les visiteurs et j'espère qu'ils repartiront eux aussi avec de bonnes histoires. C'est le partage de ces histoires qui rend cette expérience éducative. Je tiens à remercier tous ceux qui ont fait un don afin que nous puissions nourrir nos bénévoles et rendre possible ce travail important. Je veux exprimer mon amour pour tout le monde et pour la création, miigwetch », a déclaré Julie Ozawagosh, grand-mère de *Marchons avec nos soeurs*.



Installation de l'exposition à Kenora



Audiences sur les annuités du traité Robinson-Huron à Sudbury

Les Anishinaabeg s'opposent à l'hypocrisie libérale et luttent pour leurs droits issus de traités

- David Starbuck -



L'équipe juridique Robinson Huron Trust First Nations, la juge Patricia Hennessy, les témoins âgés et quelques citoyens à l'audience à la Première Nation de Garden River

Le 5 mars, les audiences de l'affaire des annuités découlant du traité Robinson-Huron se poursuivent à l'hôtel Radisson de Sudbury où seront entendues les plaidoiries finales et à la suite desquelles une décision finale sera rendue. Les communautés anishinaabeg du traité Robinson-Huron ont poursuivi l'Ontario et le Canada devant les tribunaux pour ne pas avoir respecté les conditions du traité. À cause de ce non-respect, les bénéficiaires n'ont reçu aucune augmentation des annuités de quatre dollars par personne depuis 1874, malgré les profits financiers tirés du territoire dont les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont joui pendant plus de cent quarante ans.



Tipi cérémonial à Sudbury

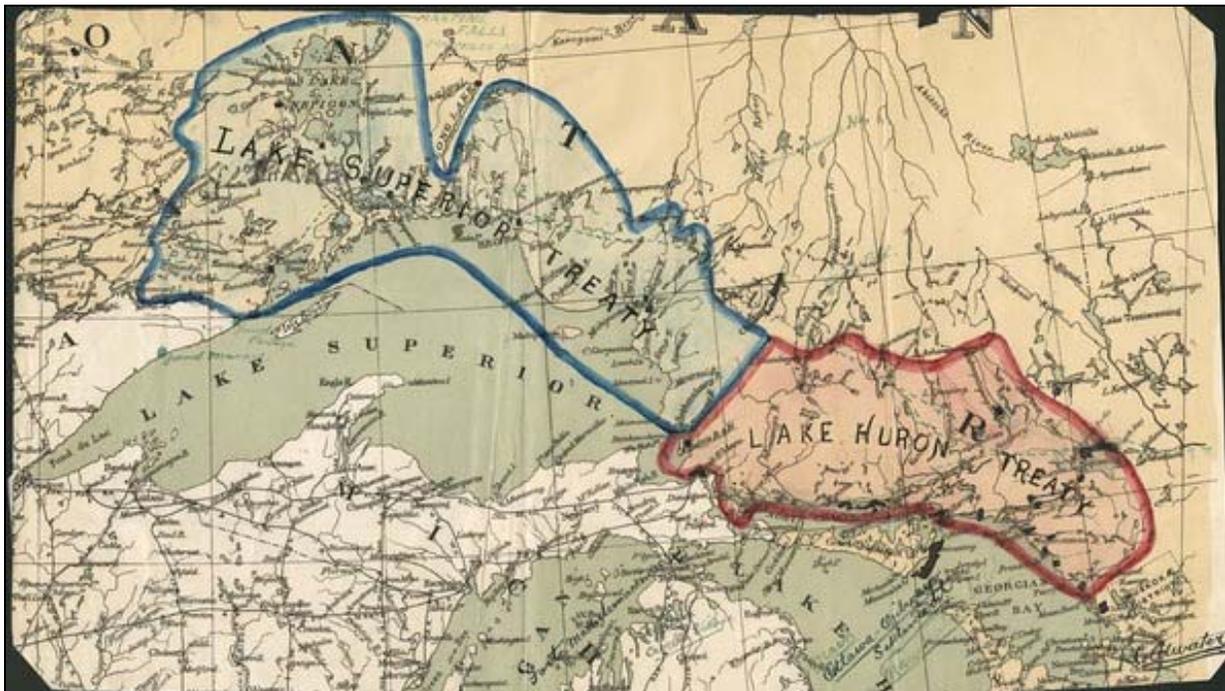
À partir du 25 septembre 2017, des audiences ont eu lieu au palais de justice de Thunder Bay, en Ontario, à l'hôtel Manitoulin et au Centre des conférences de Little Current et au Centre communautaire de la Première nation de Garden River, près de Sault-Ste-Marie, où le traité a été signé en 1850. Le tribunal s'est ensuite déplacé à l'hôtel Radisson, à Sudbury, en novembre, où il a entendu et entendra tous les autres témoins. À chacun des endroits, des cérémonies du calumet et de hutte de sudation ont eu lieu. Des tipis ont été érigés et un feu sacré allumé qui brûlera pendant la durée du procès. L'aîné Leroy Bennett a coordonné les événements culturels à chacun des endroits. Mishomis Clifford Waboose et ses gardiens du feu ont entretenu le feu sacré. La juge Patricia Hennessy et tous les avocats de l'équipe juridique anishinaabeg ainsi que les équipes du Canada et de l'Ontario ont participé aux cérémonies.

Le territoire des Anishinaabeg compris dans la zone du traité Robinson-Huron comprend environ 91 400 kilomètres carrés de terres sur les

[...] « rives est et nord du lac Huron, depuis Penetanguishène jusqu'au Sault Ste Marie, et de là jusqu'à la baie Batchiwananing, sur la rive nord du lac Supérieur, ensemble avec les îles situées dans le dit lac, vis-à-vis les rives d'iceux et à l'intérieur jusqu'à la hauteur des terres qui séparent le territoire couvert par la charte de l'honorable compagnie de la baie d'Hudson du Canada, aussi bien que toutes les terres non concédées situées dans les limites du Canada Ouest, auxquelles ils ont de justes droits ».

Le traité Robinson-Supérieur couvre environ 42 800 kilomètres carrés sur

[...] « la rive nord du lac Supérieur dans la dite province du Canada, depuis Batche, dans la baie Wanaung jusqu'à la rivière au Pigeon, à l'extrémité ouest du dit lac et l'intérieur dans toute cette étendue jusqu'à la hauteur des terres qui séparent le territoire couvert par la charte de l'honorable compagnie de la baie d'Hudson de la dite étendue de terre, et aussi les îles dans le dit lac situées dans les limites des possessions britanniques ».



Carte historique des territoires couverts par les traités Robinson-Huron et Robinson-Supérieur

L'affaire du traité Robinson-Huron qui est entendue en même temps que l'autre affaire liée au traité Robinson-Supérieur concerne l'interprétation d'une clause « d'augmentation » des annuités, commune aux deux traités Robinson signés en 1850. La clause prévoit l'augmentation des annuités versées aux Premières Nations en vertu des traités, si les revenus tirés des ressources permettent une telle augmentation sans que des pertes soient encourues :

« le dit William Benjamin Robinson, au nom de sa majesté, qui désire agir d'une manière libérale et juste envers tous ses sujets, convient et promet en outre que si le territoire par le présent cédé par les parties de la seconde part rapporte à aucune époque future un revenu qui puisse permettre au gouvernement de cette province, sans encourir des pertes, d'augmenter l'annuité qu'il leur garantit par le présent, alors et dans ce cas la dite annuité sera augmentée de temps en temps, pourvu que le montant payé à chaque individu n'exécède pas la somme

d'une livre argent courant de la province en aucune année, ou telle autre somme que sa majesté voudra bien ordonner ; et pourvu en outre que le nombre d'Indiens ayant droit au bénéfice de ce traité se montera aux deux tiers de ce nombre actuel qui est de quatorze cent vingt-deux, pour qu'ils aient droit de réclamer le bénéfice entier d'icelui : et si à aucune période future ce nombre ne se monte pas aux deux tiers de quatorze cent vingt-deux, alors la dite annuité sera diminuée en proportion de leurs nombres actuels . »

Le traité Robinson-Supérieur contient une clause pratiquement identique qui ne diffère que par les chiffres de la population auxquels elle s'applique.

La richesse générée par les bassins versants du lac Huron et du lac Supérieur est vaste. Les aînés de la Première nation atikameksheng anishnaabeg, dont le territoire traditionnel comprend le bassin de Sudbury, estiment que la richesse extraite de ses territoires traditionnels s'élève à plus de 550 milliards \$. On dit que l'argent extrait du sous-sol de Cobalt, qui représentait le huitième de l'approvisionnement mondial et qui se trouve sur le territoire du traité Robinson-Huron, a financé la mise sur pied des institutions bancaires de Toronto, situées sur la rue Bay, durant les premières années du siècle dernier.

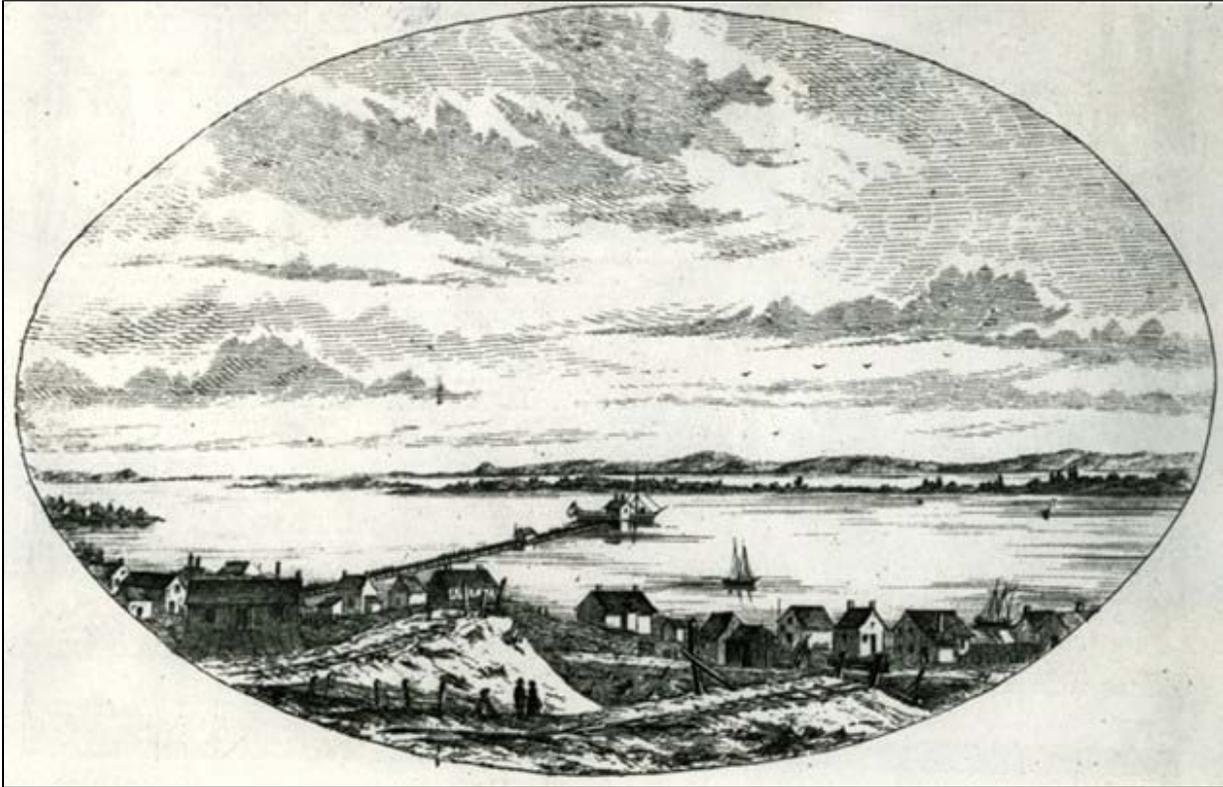
Le tribunal a entendu tous les aînés et experts anishinaabeg expliquer le droit, l'histoire orale et les cérémonies anishinaabeg. Les témoins experts ont inclus Jim Morrison, Alan Corbiere, Heidi Bohaker, Heidi Stark, Fred Kelly et Carl Beal. Ces personnes ont présenté l'histoire, la loi et la gouvernance traditionnelles anishinaabeg entourant l'élaboration du traité dans les années 1800. Les témoins aînés qui ont présenté des preuves soutenant la compréhension qu'ont les Anishinaabeg du traité dans la langue des Ojibway en 1850, de la loi, du mode de vie et de la gouvernance anishinaabeg au moment de la conclusion du traité, sont Ogimaa Duke Peltier, Rita Corbiere, Ogimaa Dean Sayers, Irene Stevens, Angus Toulouse et Irene Makadabin.

En janvier et en février, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont présenté leur défense. Leur argumentation s'articule autour de la disposition des traités Robinson pour une augmentation « *sans encourir des pertes* ». Les gouvernements soutiennent que le fait que les gouvernements soient déficitaires signifie qu'ils ne peuvent pas augmenter les annuités « *sans encourir des pertes* ». Comme l'a dit l'avocat anishinaabeg : « Eh bien, si je comprends bien, mon amie (la Couronne) prétend que, d'après ces éléments de preuve, l'Ontario a le droit de dépenser de l'argent sur tout ce qu'il veut sur le territoire et ce montant sera déduit du montant disponible pour les Anishinaabeg. »

Au moment de la signature des traités Robinson en 1850, les colonialistes britanniques avaient signé des traités couvrant la plus grande partie du sud de l'Ontario et les avaient réglés. Ils cherchaient plus de terres à coloniser et, en particulier, ils convoitaient le bois et les ressources minérales des bassins hydrographiques du lac Huron et du lac Supérieur. Avec la découverte du cuivre dans la péninsule du Keewatin dans la partie amont du Michigan, la pression pour ouvrir ces terres à l'exploitation capitaliste est devenue intense.

Les activités minières ont débuté à Bruce Mines, sur la rive nord du lac Huron, et à Mica Bay, sur la rive nord-est du lac Supérieur. Ces opérations minières étaient extrêmement dommageables aux pratiques traditionnelles des peuples autochtones. Les terres environnantes ont été rasées à blanc afin de permettre les opérations minières et les fonderies, le bruit et les vapeurs ont empoisonné l'atmosphère et le gibier a été chassé de son environnement naturel. La situation était telle que le chef Shingwaukonse de Bawaating (Sault-Ste-Marie) et un groupe de 30 à 100 autochtones, métis et blancs, ont navigué sur une embarcation à voile depuis Sault-Ste-Marie jusqu'à Mica Bay et ont forcé les mineurs à cesser leurs opérations et à retourner à Sault-Ste-Marie. Six membres de ce

groupe qui ont mis fin à l'exploitation minière à Mica Bay, soit deux autochtones, deux métis et deux blancs, ont été arrêtés et emmenés à Toronto où ils ont été détenus pendant plusieurs mois avant d'être libérés, car les terres appartenaient clairement aux autochtones. Les mineurs n'avaient aucun droit d'entreprendre des activités minières sans un traité.



Dessin des mines Bruce, 1870

La Proclamation royale de 1763 reconnaissait le titre autochtone à la terre et acceptait de protéger les terres autochtones contre l'empiétement. La Couronne britannique a convenu qu'aucun sujet britannique ou aucun colon ne pourrait conclure un accord au sujet du territoire sans un traité entre les peuples autochtones et la Couronne britannique. La situation en 1850 était telle qu'un traité entre la Couronne britannique et les peuples autochtones des bassins versants du lac Huron et du lac Supérieur était nécessaire pour que les deux peuples se partagent le territoire. Shingwaukonse a reconnu qu'il était nécessaire de signer un traité selon les meilleures conditions possibles sinon les colons blancs allaient bientôt envahir les terres autochtones des bassins hydrographiques du lac Huron et du lac Supérieur sans reconnaître les droits au territoire des peuples autochtones.



Le chef Shingwaukonse de Bawaating

Depuis le début, les Anishinaabeg se sont battus pour des augmentations adéquates de leurs

paiements en annuité. En 1877, seulement trois ans après la dernière augmentation, les dix-sept chefs des bandes du lac Huron ont demandé au gouvernement canadien une augmentation du paiement de l'annuité. Des pétitions semblables ont été soumises régulièrement au cours des dernières décennies du XIXe siècle. En 1887, la bande de Parry Island a soumis sa pétition en présentant une tradition orale de ce qui avait été dit en 1850 à leurs chefs à Penetanguishène. Cependant, au mépris de ses responsabilités, le gouvernement de l'Ontario n'a tenu aucune comptabilité depuis les années 1890 de la valeur des ressources extraites des terres des Anishinaabeg, malgré leurs obligations comprises dans les traités.



L'hypocrisie de l'État canadien se poursuit avec le Parti libéral d'aujourd'hui. Le Parti libéral de Justin Trudeau a fait de belles déclarations pendant la campagne électorale sur le besoin de résoudre les problèmes de longue date auxquels les peuples autochtones du Canada font face. Ces belles paroles n'ont pas été accompagnées d'actions en ce qui concerne les femmes autochtones disparues et assassinées, l'approvisionnement en eau potable et les services de logement, de santé et d'éducation modernes sur les territoires des Premières Nations, etc. Dans une lettre ouverte écrite par Ogimaa Duke Peltier (du territoire indien non cédé de Wikwemikong) et Ogimaa Dean Sayers (de la Première nation Batchewana) à l'honorable Carolyn Bennett, ministre des Affaires autochtones et du Nord, ils déclarent :

Nous vous écrivons pour exprimer de bonne foi mais en termes non équivoques, notre profonde déception quant à la déconnexion claire et complète entre les paroles éclairées et les déclarations pleines d'espoir de votre gouvernement et les actions de votre gouvernement pour traiter nos réclamations. Dans votre lettre, vous dites : « Le gouvernement du Canada accorde une grande priorité au renouvellement de la relation de nation à nation avec les peuples autochtones. Nous nous engageons à développer un partenariat fondé sur la reconnaissance des droits, le respect et la collaboration. » Pourtant, par ses actions, votre gouvernement fait exactement le contraire !

Nous avons écrit le 21 août au premier ministre dans l'espoir que l'engagement déclaré de votre gouvernement à l'égard de la réconciliation nous donnerait l'occasion de régler nos réclamations par voie de négociation plutôt que par des procédures judiciaires. Malheureusement, non seulement vos fonctionnaires ont rejeté nos ouvertures vers une réconciliation, mais vos avocats avancent des arguments et des preuves dans le litige qui peuvent seulement être décrits comme désuets, obsolètes, ethnocentriques, contradictoires et incendiaires. Inutile de dire qu'ils reflètent des attitudes contraires au rapport de la Commission vérité et réconciliation et à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

La lutte des Anishinaabeg pour un paiement d'annuités en vertu des traités Robinson qui est proportionnel à la richesse extraite des terres que les Anishinaabeg ont concédées à la Couronne britannique, est une lutte juste et elle a l'appui de la classe ouvrière et du peuple canadiens. En

général, il y a deux groupes de personnes au Canada : les peuples autochtones et les immigrants et descendants d'immigrants. Deux choses sont certaines : les peuples autochtones ne vont pas être exterminés ou assimilés ; et ceux qui sont d'origine immigrante ne vont pas retourner dans leur pays d'origine. Il faut donc que les peuples autochtones, les immigrants et descendants d'immigrants vivent ensemble sur une base de principe. Cela signifie que les traités doivent être honorés dans l'esprit que les Anishinaabeg ont voulu leur insuffler. Une partie importante de cela est le paiement par l'État canadien d'annuités de traité aux descendants des signataires des traités de Robinson proportionnellement à la richesse qui a été générée par l'utilisation de ces terres. L'État canadien doit remplir ses obligations en vertu des traités Robinson.

Opposons-nous à l'hypocrisie du Parti libéral et de l'État canadien !

Respectez les traités !

Payez les annuités conformément à la richesse produite sur les territoires traditionnels des Anishinaabeg !

Supplément

Traité Robinson avec les Ojibeways du lac Huron, portant sur la cession de certaines terres à la Couronne

Fusillade à une école de Parkland, en Floride

Non c'est non! Assez c'est assez! Les étudiants s'organisent pour changer la situation



Les étudiants de l'école secondaire Marjory Stoneman Douglas à Parkland, en Floride, et des étudiants de partout en Floride et de nombreuses villes américaines manifestent et s'organisent à la suite de la fusillade qui a fait 17 morts et 14 blessés parmi les étudiants et enseignants. Ils ont adopté comme mot d'ordre : *Non c'est non !* Non à la violence dans les écoles et les communautés,

non au refus des gouvernements de rendre des comptes. *Assez c'est assez ! Le temps de changer les choses est maintenant ! et Plus jamais !* comptent parmi leurs revendications. Pour bien faire comprendre qu'ils ne vont pas se satisfaire de mesures minimales devant le grave problème de la violence aux États-Unis, ils déclarent : *Nous ne voulons pas de votre petite monnaie, nous voulons un changement !*

Les étudiants de Stoneman Douglas ont reçu un appui bien senti d'un millier de leurs confrères de l'école secondaire West Boca. Ceux-ci ont débrayé et marché 20 kilomètres pour se rendre en masse à l'école Stoneman Douglas. Les étudiants se sont également organisés pour faire connaître leur situation : ils ont recueilli des fonds pour imprimer un journal avec des appuis de partout aux États-Unis.

Des milliers d'étudiants et d'enseignants de la Floride se sont rassemblés à Tallahassee, la capitale, le 21 février, une semaine après la fusillade. Des rassemblements parallèles ont eu lieu à Washington, à New York, en Pennsylvanie, au Texas, en Iowa, en Californie et bien d'autres endroits. Il y a eu des débrayages dans les écoles, parfois seulement pour 17 minutes, le temps d'un hommage aux victimes. Les administrations et des représentants du gouvernement les traitent d'acteurs. Ils disent que ce sont des enfants qui aiment s'entendre crier et qui sont trop jeunes pour comprendre ce qui se passe et les menacent de suspension. Mais les étudiants continuent de s'organiser. Un débrayage scolaire national est prévu le 14 mars. Des étudiants de partout au pays ont l'intention de débrayer, de manifester et de participer à différentes actions. Les parents et enseignants sont avec eux. Il y aura une « Marche pour nos vies » à Washington le 24 mars, qui servira de point de convergence pour tous ceux qui prennent position.

Ces actions sont empreintes de l'esprit de *Non c'est non ! Assez c'est assez !* Les étudiants font clairement comprendre qu'ils ne parlent pas seulement des fusillades dans les écoles, ils parlent aussi de celles dans les concerts, les boîtes de nuit, les salles de cinéma et les endroits de travail et des personnes tuées par la police dans leurs communautés. Ils n'ont pas oublié la fusillade de 2016 dans une boîte de nuit à Orlando, en Floride, qui a fait 49 morts et 53 blessés, celle dans une église de Charleston en Caroline du Sud, celle dans une église de Sutherland Springs au Texas ni celle dans un concert à Las Vegas. Ils n'ont pas oublié non plus les tueries et la violence par la police à Ferguson, Baltimore, Chicago et ailleurs.

Les représentants du gouvernement veulent faire une distinction entre la violence par la police et l'armée et la violence comme celle dans les fusillades dans les écoles. Toujours, on cherche à identifier des individus comme étant le problème, ou à créer des catégories de personnes, comme les personnes atteintes de maladies mentales ou les personnes sur la liste de surveillance « pour terrorisme ». Puis les mesures de prévention proposées consistent à armer davantage la police, lui accorder plus de pouvoirs pour cibler et criminaliser des catégories entières de personnes, tout en créant la division parmi ceux qui résistent. Mais les étudiants refusent de se laisser intimider par



ces tentatives de les dérober de la légitimité de leurs revendications.

La liste de surveillance « pour terrorisme » est notoirement bourrée d'erreurs et elle est en soi une façon pour le gouvernement d'étiqueter différentes personnes comme terroristes sans qu'aucun délit n'ait été commis, qu'aucune accusation n'ait été portée et qu'aucun procès ne soit intenté. Les personnes souffrant de maladies mentales sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes de violence que de commettre la violence. Les exemples sont nombreux de policiers qui déchargent leur arme sur des personnes souffrant de maladies mentales sous prétexte de s'être sentis menacés.

Ce n'est pas un problème d'individus, et donc la solution n'est pas d'armer la police d'encore plus de moyens d'infliger des châtiments collectifs et la violence, ou encore d'armer les enseignants comme cela est proposé. La violence et l'anarchie de la société américaine sont un problème social. Et surtout, les agissements de l'État américain raciste, de son armée et de ses corps policiers sont la source première de la violence dans la société, mais ils ne sont jamais remis en cause. Au contraire, la réponse est toujours de donner plus de pouvoir à la police, de lui donner d'autres moyens d'agir avec impunité et violence contre le peuple.

Par exemple, le shérif Scott Israel du comté de Broward, où se trouve l'école Stoneman Douglas, a dit que ses adjoints postés dans les écoles, qui sont déjà armés, auront maintenant des armes automatiques.

Comme le montrent les fusillades de Parkland et de Newton, au Connecticut, les armes automatiques sont en réalité des armes de guerre, conçues pour détruire. Leurs balles déchirent les organes et font des trous gros comme une orange. Et pourtant le Pentagone distribue ces armes militaires aux forces policières de tout le pays. Et maintenant, en Floride et ailleurs, au nom de la sécurité, on menace de déployer en permanence dans les écoles des policiers munis d'armes automatiques.

Il y avait déjà un shérif armé à l'école de Parkland. Celle-ci est complètement entourée de clôtures, il y a des caméras de surveillance partout et un seul point d'accès — comme dans une prison. Beaucoup d'autres écoles sont fortifiées de cette façon et certaines ont des détecteurs de métaux à l'entrée. Des lois sont présentement débattues pour généraliser ce type de mesures. Une loi présentement débattue en Floride se propose de hausser à 21 ans l'âge admissible pour acheter un fusil et de mettre sur pied, parallèlement, un programme pour armer les enseignants et en faire officiellement des agents de police. Le projet de loi propose d'armer 10 enseignants par école. Le président Trump fait également la promotion de ce programme.

Aucune de ces mesures n'arrête les fusillades de ce genre. Elles imposent un châtimement collectif aux étudiants, les traitent comme des criminels à chaque fois qu'ils entrent à l'école. De plus, elles institutionnalisent les écoles comme prisons et propagent l'idée que la sécurité réside dans l'armement et l'impunité des corps policiers. Il y a déjà beaucoup plus de morts causées par des tirs de police que de morts causées par des fusillades dans les écoles. Plus de 1100 personnes ont été tuées par la police ne serait-ce qu'en 2016. Et pourtant, l'idée de désarmer les policiers est présentée comme un sacrilège, alors que c'est ce qu'il faut. Un autre pas vers la limitation de la violence serait d'interdire la fabrication et l'utilisation d'armes automatiques, à commencer par la police et l'armée.

C'est le peuple organisé et luttant pour la défense de ses droits qui est garant de la sécurité. On le voit clairement dans le mouvement des étudiants, dans les nombreuses actions contre les fusillades de la police, les actions des protecteurs de l'eau sioux et leurs supporters à Standing Rock, dans la grève actuelle des enseignants en Virginie-Occidentale et dans de très nombreux autres cas. Le

peuple est tout à fait capable d'organiser. La police armée, dans les écoles ou dans la communauté, ne le protège pas. Comme le disent les étudiants, *Assez, c'est assez !* pour ce qui est de la violence de l'État contre le peuple. Le changement nécessaire en ce moment est qu'il faut une nouvelle direction dans les affaires politiques pour affirmer les droits du peuple, y compris le droit de gouverner et de décider. C'est la voie vers l'avant pour éliminer toutes les formes de violence sociale qui existent actuellement.

(Voice of Revolution. Traduit de l'anglais par LML)



Cinquième anniversaire de la mort de Hugo Chávez

**Vive le legs du fondateur de la
Révolution bolivarienne!**

- Margaret Villamizar -



**Le commandant Hugo Chávez Frías
28 juillet 1954 - 5 mars 2013**

Le 5 mars est le cinquième anniversaire du décès du Commandant Hugo Chávez Frías, dirigeant historique de la Révolution bolivarienne et président de la République bolivarienne du Venezuela de 1999 jusqu'à sa mort le 5 mars 2013.

Le nom et le legs de Hugo Chávez portent la marque indélébile de son travail pour le bien-être du peuple vénézuélien et la défense de sa souveraineté nationale, pour la lutte pour l'indépendance du Venezuela, de toute l'Amérique latine et des Caraïbes de la tutelle impérialiste de même que pour la paix à l'échelle mondiale et dans sa propre région.

Au cours de ses 14 années comme président et auparavant, Hugo Chávez a pris la défense des intérêts du peuple au pays et à l'étranger. Sa vie et son travail ont été une contribution exceptionnelle aux aspirations des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes et de tous ceux qui luttent pour construire le Nouveau. Sous sa direction, le Venezuela a commencé ses missions bolivariennes de renommée mondiale pour répondre aux besoins fondamentaux de la population au moyen de programmes qui offrent un accès gratuit aux services dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, du logement et de l'emploi et qui favorisent leur capacité à participer aux affaires culturelles et politiques.

Hugo Chávez a joué un rôle de premier plan dans le lancement d'importantes initiatives d'intégration régionale visant à aider les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à nouer des relations mutuellement avantageuses tout en réduisant la capacité des États-Unis de dresser les pays les uns contre les autres pour faciliter leur domination dans la région. Parmi ces initiatives, on compte l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA) ; le Traité commercial des peuples initié avec Cuba en 2004 ; Petrocaribe, un projet de développement en vertu duquel de nombreux pays des Caraïbes et d'Amérique centrale peuvent acheter du pétrole du Venezuela à des conditions de paiement préférentielles tout en investissant dans des programmes visant à améliorer la vie de leur peuple ; l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) et la Communauté d'États d'Amérique latine et caraïbes (CELAC) en tant qu'expression du désir des peuples de solidarité régionale et de souveraineté nationale sans ingérence extérieure de l'impérialisme américain et de son partenaire junior le Canada, qui utilisent leur adhésion à l'Organisation des États américains (OÉA) à cette fin.



Portrait de Chávez porté lors d'une action de masse en appui à la république bolivarienne le 19 avril 2017

Les positions du président Chávez et du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela à la défense de la souveraineté et de l'indépendance et contre la guerre impérialiste ont également été d'importantes contributions au mouvement pour la paix et contre la guerre au niveau international.

Au moment où les États de l'OTAN et d'autres qui sont sous la domination américaine, y compris le Canada, utilisaient la plateforme des Nations unies pour violer sa Charte et ses principes fondateurs en adoptant des résolutions approuvant le bombardement et l'invasion des pays souverains et en appelant à la destitution de leurs gouvernements, tout cela au nom d'idéaux élevés comme les « droits de la personne », la « démocratie » et « la responsabilité de protéger les civils », Hugo Chávez et le gouvernement bolivarien du Venezuela ne se sont jamais joints à cette trahison. On pouvait compter sur eux pour la dénoncer pour ce qu'elle est. Cela a valu au président Chávez le

respect des personnes éprises de paix partout dans le monde. Ce sont là toutes des réalisations que seule une personnalité historique pouvait accomplir.

Chávez savait que le peuple vénézuélien serait confronté à une bataille difficile après son départ et il l'a appelé à demeurer vigilant et à « combattre, combattre, et encore combattre l'impérialisme ». C'est ce que le peuple fait aujourd'hui de toutes ses forces, alors que les forces de l'ancien, désespérées de renverser le cours de l'histoire, font tout ce qu'elles peuvent sous la direction de l'impérialisme américain pour détruire son projet d'édification nationale.

À l'occasion du cinquième anniversaire de la perte tragique du Commandant Hugo Chávez, le PCC(M-L) réitère son engagement d'honorer sa mémoire en mettant tout en oeuvre pour que les réalisations de la révolution bolivarienne soient défendues au Canada et que le sale travail que fait le Canada dans le cadre du projet impérialiste américain de changement de régime au Venezuela pour priver le peuple de son pouvoir et de ses réalisations soit fermement dénoncé au Canada et au Québec.

***Vive le legs de Hugo Chávez !
Appuyons le droit du peuple vénézuélien de défendre son projet d'édification nationale !
États-Unis et Canada, bas les pattes du Venezuela !***



Le Sommet de l'Alliance bolivarienne des peuples de notre Amérique-Traité commercial des peuples tenu à Caracas au Venezuela le 5 mars 2017 rend hommage à Hugo Chávez à l'occasion du 4e anniversaire de sa mort.



Lisez *Le Marxiste-Léniniste*
Site web: www.pccml.ca Courriel: redaction@cpcml.ca